



CANOË – KAYAK

AVIRON

PROCÉDURES OBLIGATOIRES

Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Circulaire n°99-136 du 21/09/1999 MEN. • Circulaire n°92-196 du 03/07/1992 (B.O. 29 du 26/07/1992). • Arrêté Jeunesse et Sports du 4/05/95 (garanties de techniques et de sécurité dans les établissements organisant la pratique du canoë-kayak).
Autorisations	<ul style="list-style-type: none"> • Du directeur d'école. • Pour les sorties facultatives. : information écrite obligatoire donnée aux familles sur le jour, le lieu et l'horaire, plus accord daté et signé des parents ou tuteurs légaux.
Information	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cas de sorties, les familles doivent être précisément informées des conditions dans lesquelles elles sont organisées. • Activité inscrite obligatoirement dans le cadre du projet d'école. • Information de l'IEN.
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir l'assurance des accompagnateurs, lors d'une sortie régulière. • Prévoir l'assurance des accompagnateurs et des élèves, lors de sorties facultatives.
Test	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique des sports nautiques est subordonnée à la réussite à un test de natation, permettant d'apprécier la capacité de l'élève à se déplacer dans l'eau (cf. Fiches F-311 et F-312). <p>Ce test est validé par le MNS ou le CPC.</p>
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • L'encadrement est de 2 adultes au moins quelle que soit la taille du groupe ; au-delà de 24 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 12 élèves en plus.
Qualification	<p>Le maître peut enseigner cette activité qui se déroule sous sa responsabilité ; il est assisté par un intervenant extérieur dûment agréé par la directrice académique des services de l'éducation nationale et autorisé par le directeur d'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenants rémunérés : cf. convention B.E. dans l'activité. BAPAAT dans la spécialité, sous la responsabilité d'un B.E. E.T.A.P.S. pouvant justifier d'une compétence en canoë-kayak. • Intervenants bénévoles : (cf. Fiche A-153) Reconnaissance de compétence dans l'activité.
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Les gilets doivent être contrôlés périodiquement, attachés correctement et vérifiés par le maître. • Prévoir 1 bateau de sécurité pour 10 embarcations présentes simultanément sur l'eau, prévoir un deuxième bateau de sécurité au-delà de 10 embarcations. Les embarcations de sécurité peuvent être munies d'un moteur ou sont des C2 dépontés ou des kayaks équipés d'une longe à mousqueton lorsque les circonstances ne permettent pas l'utilisation d'un moteur. • Prévoir une trousse de secours, les moyens d'alerter les secours et les numéros d'urgence.



RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

C1	
C2	
C3	Exclusivement au cycle 3

Lieux d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • L'activité se pratique uniquement sur site autorisé connu, structuré ou non aménagé. • L'activité se pratique uniquement sur étang, lac ou rivière calme, de classe I ou II (l'activité ne se déroule pas sur des rivières en crue) • L'activité ne se pratique pas à proximité de barrages (rappels) • Seuls les déversoirs à plans inclinés peuvent être franchis.
Conditions matérielles	<ul style="list-style-type: none"> • Embarcations adaptées à la morphologie de l'enfant, avec les accessoires obligatoires que constituent les bosses de sécurité, permettant le passage aisé de la main, les réserves de flottabilité. Les embarcations doivent être insubmersibles. • Pagaies simples ou doubles de dimensions adaptées à l'enfant. • Chaussures fermées conseillées (type tennis usagés), vêtement de pluie, pull en laine. • Prévoir des vêtements de rechange. • Prévoir boissons et aliments énergétiques.
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Il convient de veiller aux conditions météorologiques (vent, visibilité, température, crue, risque de variation brutale du niveau de l'eau) et éventuellement d'annuler l'activité. • Prévoir une pagaie supplémentaire, une corde attachée à la bosse arrière du bateau de sécurité. • Vérification des bateaux et du matériel avant embarquement.
Proposition d'organisation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le plan d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - délimiter les espaces d'action des différents groupes encadrés, - le placement du(des) bateau(x) de sécurité doit permettre une intervention rapide pour récupérer en premier lieu les élèves puis le matériel.
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> • Il convient de prévoir des cycles de natation au préalable. Ce cycle sera l'occasion de passer le test (<i>fiches F-311 et F-312</i>) • Il faut reconnaître les sites avant les sorties. • Cette activité peut faire l'objet d'un travail interdisciplinaire et transdisciplinaire.
Documentation pédagogique	Revue E.P.S. Revue E.P.S.1.
Personne ressource	Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'équipe de circonscription.